

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE PUBLIE LE 1^{er} OCTOBRE 2021

35/2021 Budget Communal : Budget Supplémentaire 2021

Le Conseil Municipal,

Confirme : la reprise des résultats du Compte Administratif 2020 au Budget Supplémentaire 2021.

Décide : d'adopter le budget ci-dessous

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
011 Charges à caractère général		17 200,00 €	013 Atténuations de charges	-3 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés		-7 500,00 €	70 Produits services, domaines et ventes	6 000,00 €
014 Atténuations de produits		52,00 €	73 Impôts et taxes	-25 901,00 €
65 Autres charges de gestion courante		-3 900,00 €	74 Dotations et participations	-14 766,00 €
			75 Autres produits de gestion courante	0,00 €
Total des dépenses de gestion courante		5 852,00 €	Total des recettes de gestion courante	-37 667,00 €
66 Charges financières		0,00 €	76 Produits financiers	0,00 €
67 Charges exceptionnelles		0,00 €	77 Produits exceptionnels	16 400,00 €
022 Dépenses imprévues		0,00 €		0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 852,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	-21 267,00 €
023 Virement à la section d'investissement		-27 119,00 €		
Total des dépenses de fonctionnement		-21 267,00 €	Total des recettes de fonctionnement	-21 267,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
	RAR N-1	BS		BS
20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	-9 838,00 €	13 Subventions d'investissements	-4 900,00 €
21 immobilisations corporelles	2 751,81 €	-111 025,00 €		
23 Immobilisations en cours	6 280,36 €	0,00 €		
Total des dépenses d'équipement	9 032,17 €	-120 863,00 €	Total des recettes d'équipement	-4 900,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	-26 400,00 €
			1068 Excédents de fonct. capitalisés	326 117,04 €
27 Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	27 Autres immobilisations financières	0,00 €
Total des dépenses financières	0,00 €	0,00 €	Total des recettes financières	299 717,04 €
Total des dépenses réelles d'investissen	9 032,17 €	-120 863,00 €	Total des recettes réelles	294 817,04 €
			021 Virement de la section de fonct.	-27 119,00 €
			Total	267 698,04 €
D001 Solde exécution négatif reporté	0,00 €	0,00 €	R001 Solde d'exécution positif reporté	3 548,05 €
Total des dépenses d'invest. cumulées	9 032,17 €	-120 863,00 €	Total des recettes d'invest. cumulées	271 246,09 €
Total de la section d'investissement		-111 830,83 €		271 246,09 €

Autorise : Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

Délibération approuvée à l'unanimité.

36/2021 Taxe foncière sur les propriétés bâties : Evolution de la réglementation

Le Conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Délibération approuvée à l'unanimité.

4 abstentions : Monsieur PRINZ et Monsieur ZILLHARDT s'abstiennent (Mesdames HATIYE et GARRIGOU par procuration).

37/2021 Adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

Le Conseil municipal,

Décide : d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit,

Approuve : les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services, en annexe à la présente délibération,

Autorise : Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et la charte d'utilisation.

Charge : Monsieur le Maire de rédiger le règlement intérieur et de signer les contrats de location.

Délibération approuvée à l'unanimité.

38/2021 Dénomination de voies

Le Conseil municipal décide de dénommer :

- la voie publique située dans le lotissement communal Langenthal, cadastrée en section 12 n°317/148 « **Rue du Langenthal** »,
- le cheminement doux permettant de liaisonner la rue Haldenbourg à la rue de Mundolsheim « **Passage des Jardiniers** », correspondant aux parcelles cadastrées en section 2 n°214 et 120,
- le cheminement doux longeant l'Eglise, cadastré en section 2 n°197 « **Passage de l'Eglise** ».

Délibération approuvée à l'unanimité.

39/2021 Concours de fleurissement : Fixation du montant des prix pour le concours

Le Conseil municipal,

Prend note : des gagnants désignés par les membres du jury du concours fleurissement,

Décide : d'attribuer un bon d'achat à la Jardinerie ISSLER à Vendenheim,

Pour la 1^{ère} catégorie : de 100 € au gagnant du 1^{er} prix, 75 € au gagnant des 2^{ème} prix et 50 € aux gagnants des 4^{ème} prix,

Pour la 2^{ème} catégorie : de 100 € au gagnant du 1^{er} prix, 75 € au gagnant du 2^{ème} prix et 50 € au gagnant du 3^{ème} prix,

Les crédits nécessaires, **soit 575,00 €** sont inscrits à l'article 6232 du Budget Primitif 2021.

Délibération approuvée à l'unanimité.